



- Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022
- Projet de délibération
- c) CEP 4-2022-31 : demande de crédit pour le remplacement du véhicule poids lourd des Services Extérieurs
  - Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2022
  - Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022
  - Projet de délibération
- d) ES 8-2022-26A : demande de crédit de réalisation pour l'aménagement de la route de Pré-Marais et de la place Saint-Mathieu
  - Rapport de la commission Economie et Sécurité du 23 mai 2022
  - Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022
  - Projet de délibération
- e) GPA 1-2022-27 : demande de crédit de réalisation pour les aménagements extérieurs de Saint-Mathieu co-financés privés/public
  - Rapport de la commission Grand Projet et Aménagement du 23 mai 2022
  - Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022
  - Projet de délibération
- f) Ml 12-2022-34 : demande crédit pour l'aménagement et l'équipement d'une antenne sociale dans le quartier de Saint-Mathieu
  - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 17 mai 2022
  - Rapport de la commission Finances et Administration du 6 juin 2022
  - Projet de délibération
- g) Comptes et rapport de gestion 2021 de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)
  - Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022
  - Projet de délibération
- h) Comptes et rapport de gestion 2021 de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI)
  - Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022
  - Projet de délibération

7. Informations

8. Questions

\*\*\*

**La Présidente**, Mme Julie Honegger, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Présidente** salue la présence de M. le Maire, Cyril Huguenin, de Mme la Conseillère administrative, Guylaine Antille, et de M. le Conseiller administratif, Gilbert Vonlanthen. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public venu assister aux débats. Elle rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. Elle excuse l'absence de Mme Christine Nouvelle Damond. Mme Aude Echard devrait rejoindre l'assemblée en cours de séance.

**La Présidente** souhaite adresser quelques mots à l'assemblée en préambule :

*En premier lieu, je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'avez témoignée en me nommant Présidente de ce Conseil municipal.*

*Permettez-moi de remercier sincèrement Guillaume Zufferey, président sortant. Il a assuré le bon fonctionnement de notre institution démocratique. La barre est haute, mais je ne peux qu'être à la hauteur de son mandat grâce, notamment, aux précieux conseils qu'il a pris le temps de me donner. Merci Guillaume ! Merci également à Karl-Anton Baumann et à Ivan Sierro.*

*Quel honneur d'être la Présidente d'un bureau constitué majoritairement de femmes et je suis très fière que le premier conseil municipal que je préside ait lieu un 14 juin, date à laquelle les femmes revendiquent leur droit d'égalité.*

*Je remercie, par avance, chacune et chacun des membres du bureau ainsi que François Stocco et Isabelle Sermondade pour leur soutien depuis le début du mois et pour les mois à venir.*

*Je suis élue seulement depuis deux ans, ce qui fait que j'ai une expérience bien moindre que la plupart d'entre vous. Vous noterez que je parle de l'expérience et non pas de l'âge... Vous allez me dire que je devrais avoir la politique dans le sang... Je me suis donc adressée à mon père en lui demandant conseil pour mener mon premier Conseil municipal. Il m'a dit : « Ben tu y vas et tu dis : Salut les mecs ! » Heureusement, je le connais assez bien pour comprendre qu'il faut traduire cette phrase par « Tu vas assurer. Reste-toi même... ». Je vais donc suivre son conseil. Vous me connaissez maintenant un peu et vous savez quelles sont les valeurs qui me sont chères et que je souhaite garder comme fil rouge tout au long de mon année de présidence : la bienveillance, le respect et l'écoute.*

*Il est important pour moi de mener les débats de manière intelligente en laissant les uns et les autres s'exprimer, en respectant la neutralité, en gardant la maîtrise ainsi qu'en faisant respecter les contraintes réglementaires, je vous rappelle quand même que je suis enseignante...*

*Je me réjouis d'honorer les raisons pour lesquelles nous avons été toutes et tous élus par les habitants de notre commune et de mener les discussions sur les nombreux projets qui vont nourrir nos débats pendant cette année.*

*Merci à toutes et à tous.*

*Applaudissements*

## 1. Acceptation de l'ordre du jour

Avant de procéder au vote de l'ordre du jour, **la Présidente** communique une information qui ne débouchera pas sur un débat. Un projet de résolution a été transmis au bureau du Conseil municipal. Après analyse, il s'est avéré que ce dernier n'était pas conforme. Dès lors, l'information a été transmise aux dépositaires. Afin de respecter leur demande, il leur a été proposé de le déposer sous une autre forme ou de le modifier pour le mois de septembre.

Après ces quelques éléments d'informations, **la Présidente** propose de passer à l'acceptation de l'ordre du jour.

**M. Perrier** fait savoir qu'il a été très surpris de voir qu'à l'ordre du jour ne figurait pas la votation sur les nominations de M. Rossini dans les différentes commissions dont Mme Jacquemoud était membre et qu'elle a quittées suite à sa démission de son parti. Sans cette votation, il est évident que M. Rossini ne sera pas en mesure de représenter son parti dans ces commissions. **M. Perrier** demande donc de faire le nécessaire le plus rapidement possible.

**La Présidente** indique qu'elle dira quelques mots à ce sujet au point « Communications du bureau ». Sans autre remarque, elle passe au vote.

- L'ordre du jour est accepté par 22 voix pour (unanimité des membres présents).

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2022

- Sans remarque, le procès-verbal du 10 mai 2022 est adopté par 18 voix pour et 4 abstentions (22 votants).

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part des communications suivantes :

- Lundi 13 juin 2022, les Conseillères et Conseillers municipaux ont reçu un courriel qui contient des documents sur la révision de politique de sécurité informatique (PoSi). Les conseillères et conseillers trouveront à leur place la nouvelle version du document « engagement à respecter la politique de sécurité et la directive relative à l'utilisation des ressources informatiques ». Le délai étant court, la **Présidente** remercie chacune et chacun de le signer et de le remettre à Mme Isabelle Sermondade en fin de séance.
- La **Présidente** informe l'assemblée de la nomination de M. Lionel Rossini dans les diverses commissions en remplacement de Mme Natacha Jacquemoud. Etant donné que M. Rossini est le seul représentant UDC au Conseil municipal, sa désignation à la place de Mme Jacquemoud dans les commissions est tacite. En effet, comme le prévoit l'article 81, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal, chaque groupe doit en tout cas avoir un représentant dans chaque commission.
- Lundi 13 juin 2022 a été reçu un courriel contenant l'invitation de M. le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers relative à un atelier « Fresque du climat » qui aura lieu ce samedi 18 juin 2022.
- Les Conseillères et Conseillers municipaux trouveront également à leur place une invitation pour les Promotions scolaires et pour le 1<sup>er</sup> août.

## 4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Cyril Huguenin, fait part des communications suivantes :

### Dispositif anti-déchets sur les bords de l'Aire

En collaboration avec Confignon, la commune de Bernex a initié un nouveau dispositif pendant la période estivale pour lutter contre les déchets sur les bords de l'Aire. Ainsi, en fin de semaine et durant les week-ends, les mesures suivantes sont mises en place :

- Tournées de ramassage poubelles/déchets par l'entreprise Prop ;
- Tournées de prévention « bonnes pratiques/usage des lieux » par de jeunes adultes encadrés par les TSHM. Ces tournées sont l'occasion de distribuer des sacs poubelle ;
- Tournées prévention sécurité par les APM.

### Travaux chemin du Signal

Dans le cadre des travaux de mise en Zone 30 du secteur Coteau de la commune de Bernex, la réfection des enrobés du Chemin du Signal va être entreprise entre le carrefour avec la rue de Bernex et le carrefour avec le Chemin de Calabry. Ces travaux nécessiteront de fermer ce tronçon à la circulation. Les travaux se dérouleront du mardi 14 juin 7 h au jeudi 16 juin 17 h. Le trafic sera perturbé et des déviations seront mises en place.

### **Mobilisation de nos APM**

Du 9 au 16 juin, nos APM assurent un engagement au niveau cantonal : ils sont mobilisés dans le cadre de la conférence ministérielle organisée par l'OMC à Genève.

### **Save a life**

Huit défibrillateurs sont installés et répartis sur le territoire communal. De plus, chaque véhicule de la Police municipale est également équipé d'un tel dispositif. Depuis leur mise en place, ces défibrillateurs ont été utilisés à deux reprises (dont une fois par les APM) et ont permis à des vies d'être sauvées !

### **Droit de préemption**

Le Conseil administratif a décidé de renoncer à faire usage de son droit de préemption sur les parcelles 8875, 8876, 8877 et 8878 sises aux lieux dits « Combes, à proximité du Chemin de Saint-Mathieu » dans le périmètre du PLQ de Saint-Mathieu.

### **1er août**

Cette année, le 1<sup>er</sup> août reprend ses quartiers au Signal de Bernex selon une formule entre renouveau et tradition. Il y aura des activités pour les enfants, des spectacles pyrotechniques, en plus du feu de joie, du cortège aux lampions, de la partie officielle et de la restauration. Une invitation à l'apéritif organisé à l'attention des Conseillères et Conseillers municipaux se trouve sur leur place ce soir.

### **Promotions scolaires**

Les Promotions scolaires se tiendront vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le cortège partira de l'école de Luchepelet à 18 h 15 pour arriver sur l'emplacement de la fête dans la zone sportive à 19 h. Les Conseillères et Conseillers municipaux trouveront sur leur place une invitation au cortège ainsi que des informations pratiques.

### **Brochettes Bernésiennes : appel à participation**

Les Brochettes Bernésiennes reviennent le lundi 19 septembre 2022 au Signal. Les Conseillères et Conseillers municipaux motivés sont invités à constituer une équipe de brochetteurs. Ils peuvent s'annoncer soit via le formulaire d'inscription reproduit dans le journal communal de juin ou via le formulaire en ligne.

## **5. Discussion sur le compte rendu administratif 2021**

**La Présidente** rappelle que le document a été mis à disposition sur CMNet afin que les Conseillères et Conseillers municipaux puissent en prendre connaissance et faire part d'éventuelles coquilles avant qu'il ne soit envoyé à l'imprimeur et diffusé. Il ne s'agit donc pas ici d'en débattre, mais bien de faire les différents retours quant à la forme.

**La Présidente** ouvre la discussion sur cet objet et demande si les membres du Conseil ont des remarques à faire sur le document.

**Mme Jacquemoud** relève la présence d'une faute dans la composition des commissions et remercie de bien vouloir corriger en mettant, pour la commission Culture et Espaces publics (CEP), son nom et non celui de M. Lionel Rossini. Elle était en effet toujours membre de la commission CEP en 2021.

Sans autre remarque, **la Présidente** propose de passer au point suivant.

## **6. Propositions du Conseil administratif :**

### **a) CEP 2-2022-29 : demande de crédit pour le remplacement du tracteur des Services Extérieurs**

#### **- Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2022**

Mme Graf donne lecture du rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2022 (annexes).

#### **- Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022 (annexes). Elle relève la présence d'une erreur dans le rapport et s'en excuse. À la dernière ligne, il faut corriger comme suit : « D'accepter la demande de crédit DS 4-2022-29 pour le remplacement du tracteur des Services extérieurs d'un montant de CHF 50'000.- TTC, amorti sur 8 ans dès l'acquisition du véhicule. »

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Mme Jacquemoud souhaite savoir si le montant de reprise de l'ancien véhicule est maintenant connu.

Mme Antille répond qu'elle n'a pas l'information. Elle a oublié de se renseigner à ce sujet et s'en excuse.

#### **- Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

#### **Délibération :**

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission « Culture et Espaces publics - CEP » du 30 mai 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 3 juin 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

#### **Par 22 oui (unanimité des membres présents)**

1. D'acquérir le tracteur Kubota BX261 et ses équipements, en remplacement du Kubota B2100.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 50'000.- TTC destiné à cette acquisition.

3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès l'acquisition du véhicule estimée à 2022 ou 2023.

\*\*\*\*\*

**b) CEP 3-2022-30 : demande de crédit pour le remplacement du véhicule de la Police municipale**

**- Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2022**

**Mme Graf** donne lecture du rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2022 (annexes).

**- Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022**

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022 (annexes).

**La Présidente** ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

**- Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission « Culture et Espaces publics - CEP » du 30 mai 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 3 juin 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'acquérir le véhicule électrique Mercedes E-Vito et ses équipements, en remplacement de l'ancien.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 75'000.- TTC destiné à cette acquisition.

3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès l'acquisition du véhicule estimée à 2022 ou 2023.

\*\*\*\*\*

**c) CEP 4-2022-31 : demande de crédit pour le remplacement du véhicule poids lourd des Services Extérieurs**

**- Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2022**

**Mme Graf** donne lecture du rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2022 (annexes).

**- Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022**

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022 (annexes).

**La Présidente** ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

**Mme Chassot** souhaite rappeler que ce véhicule, acheté en 2013 et sous-utilisé par les Services extérieurs puisqu'il ne totalise que 21'000 km, avait été choisi en toute connaissance de cause en 2013 suite aux conseils avisés des chefs de service concernés et principalement dans le but de pouvoir transporter des charges importantes.

Deux points sont à relever.

Premièrement, le choix du poids lourd devait permettre de réduire les déplacements des Services extérieurs, notamment lors de manifestations communales. Le camion, avec charge supérieure aux 3,5 t usuelles, permettait ainsi de déplacer le mobilier de fête en une seule fois au lieu des multiples allers-retours nécessaires à un véhicule de plus faible tonnage. Le temps d'intervention des Services extérieurs devait être réduit.

Deuxièmement, c'est en toute connaissance de cause que le choix avait été fait en 2013, sachant également qu'un plan de formation au permis poids lourd devait être organisé afin de permettre à plus d'employés de conduire ledit véhicule. Visiblement, le processus de formation n'a pas été enclenché puisqu'il manque actuellement des chauffeurs dûment formés.

Le groupe PLR relève toutefois que le plan des investissements 2022 ne sera pas en dépassement et qu'une reprise de CHF 22'000 a pu être réalisée sur le changement du véhicule.

Avec seulement 21'000 km au compteur et malgré le fait qu'il était prévu de changer le véhicule en 2025 - une utilisation de 12 ans pour un poids lourd semble un peu faible à **Mme Chassot** -, ce poids lourd aurait certainement pu être opérationnel plus longtemps sur la commune.

Le groupe PLR souhaite qu'une attention toute particulière soit faite pour tout le matériel des services communaux et que des changements de chefs de service ou de conseillers administratifs délégués soient intégrés dans la dynamique d'achats. Il en va de notre responsabilité envers les contribuables de la commune. Changer pour changer n'est pas une option.

Concernant la remarque relative au plan de formation, **Mme Antille** précise que le plan de formation a été établi et que le personnel a été formé. Du personnel a notamment été formé dernièrement. Cependant, des changements sont intervenus dans l'équipe, et pas seulement en termes de chef de service et de conseiller administratif délégué. Le roulement constaté dans ces équipes fait aussi que le plan exact ne peut pas toujours être tenu.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission « Culture et Espaces publics - CEP » du 30 mai 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 3 juin 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 21 oui et 1 non (22 votants)

1. D'acquérir le véhicule Mitsubishi 3C13 poly-benne automatique et ses équipements, en remplacement de l'ancien poids-lourd.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 55'000.- TTC destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès l'acquisition du véhicule estimée à 2022 ou 2023.

\*\*\*\*\*

**d) ES 8-2022-26A : demande de crédit de réalisation pour l'aménagement de la route de Pré-Marais et de la place Saint-Mathieu**

- **Rapport de la commission Economie et Sécurité du 23 mai 2022**

**Mme Chassot** donne lecture du rapport de la commission Economie et Sécurité du 23 mai 2022 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022**

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022 (annexes).

**La Présidente** ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

**M. Perrier** annonce qu'il s'oppose à cette demande de crédit. En effet, il y a environ 320 m depuis le rond-point qui mène à la PC jusqu'à la caserne des pompiers et il est demandé CHF 2'728'000 pour cet aménagement alors qu'à Sézenove, par exemple, pour une distance semblable,

l'aménagement de la Zone 30 a coûté environ CHF 20'000. Mais il est vrai que ce n'est pas la même chose.

Il observe qu'il serait plus intelligent de réaliser ici une Zone 30 simple, comme celle de Sézenove, puis de voir le développement avec les habitants et les commerces de ce nouveau quartier, car dépenser pratiquement 3 millions pour un endroit où personne ne se rendra à part les habitants est un projet que **M. Perrier** considère comme pharaonique. Il demande à toutes et tous d'y réfléchir.

### - **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

#### Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 18 septembre 2018,
- Vu le rapport de la commission « Economie et Sécurité - ES » du 23 mai 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 3 juin 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### **DECIDE**

Par 18 oui, 1 non et 3 abstentions (22 votants)

1. De réaliser les travaux d'aménagement de la route de Pré-Marais et de la place de Saint-Mathieu.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'728'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la fin des travaux, estimée à fin 2023.
5. De prendre acte que le FIE financera la création d'équipement à hauteur de maximum 75% au m<sup>2</sup>, soit environ CHF 976'777.50.-.
6. De prendre acte que le FIDU financera la création d'espace public à hauteur de CHF 50/m<sup>2</sup>, soit environ CHF 81'650.-.

\*\*\*\*\*

#### **e) GPA 1-2022-27 : demande de crédit de réalisation pour les aménagements extérieurs de Saint-Mathieu co-financés privés/public**

- **Rapport de la commission Grand Projet et Aménagement du 23 mai 2022**

**M. Baumann** donne lecture du rapport de la commission Grand Projet et Aménagement du 23 mai 2022 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022**

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022 (annexes).

**La Présidente** ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

**M. Vonlanthen** précise qu'a été reçue en début de semaine la confirmation écrite de la part du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour la validation sur le principe de la signature de la convention.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 19 octobre 2021,
- Vu le rapport de la commission « Grand Projet et Aménagement - GPA » du 23 mai 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 3 juin 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. De réaliser les travaux des aménagements extérieurs co-financés privés/public de Saint-Mathieu.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'170'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la fin des travaux, estimée à fin 2023.

\*\*\*\*\*

f) **Ml 12-2022-34 : demande crédit pour l'aménagement et l'équipement d'une antenne sociale dans le quartier de Saint-Mathieu**

- **Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 17 mai 2022**

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 17 mai 2022 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 6 juin 2022**

**M. Zufferey** donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 6 juin 2022 (annexes).

**La Présidente** ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

**M. Vonlanthen** souhaite donner quelques précisions.

Concernant la durée de l'amortissement, il précise que si le bail dure 5 ans, l'amortissement sera évidemment aligné sur la durée du bail et se fera donc sur 5 années.

Par ailleurs, il indique qu'une vente a été faite à la CAP, mais ce n'est pas cet investisseur qui souhaite cet aménagement. Celui-ci a simplement repris les engagements des porteurs de projet initiaux. Pour la bonne compréhension du texte, **M. Vonlanthen** précise donc que la CAP a repris les engagements que les porteurs de projet initiaux avaient pris envers la Mairie.

Concernant le poste, il indique que le plan pouvait prêter à confusion et précise qu'il n'y aura pas 4 bureaux et 4 personnes, mais un bureau et une personne. Le taux est estimé à environ 60 %. Il ne s'agira pas forcément de quelqu'un qui provient de la FASE. Ce sera plutôt une collaboration directe avec la Mairie, avec une personne qui possède une formation relativement mixte puisque l'on parle de sociologie, d'urbanisme et d'animation.

**M. Vonlanthen** ajoute qu'un des moteurs de ce projet est de susciter l'implication citoyenne dans ce quartier.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, **Mme Graf**, en tant que Présidente de la commission Sociale et Vie associative (SVA), souhaite faire son mea culpa. En effet, à la lecture des différents procès-verbaux et rapports ainsi qu'avec les différents retours personnels qu'elle a pu avoir individuellement, elle a constaté que pour nombre de commissaires, un rapport de la commission SVA à leur destination aurait été facilitateur de leur travail et prise de décision. **Mme Graf** s'excuse de ne pas avoir coordonné cela, mais elle profite de l'occasion de la plénière de ce soir pour dire que l'ensemble de la commission, tous partis confondus, avait montré un fort enthousiasme quant à l'implantation d'un local à la destination des habitantes et habitants de ce nouveau quartier.

En effet, comme toutes et tous l'ont probablement constaté, le futur quartier de Saint-Mathieu fait déjà bien partie de notre présent. Les immeubles sont sortis de terre et il s'agit maintenant de continuer à se préparer à la venue des nouveaux habitantes et habitants. Cela a été fait en votant les différentes demandes de crédit de réalisation pour les aménagements extérieurs qui permettront d'offrir un cadre de vie de qualité dans ce quartier, avec la création de centralités de quartier, pour des rencontres et des échanges ainsi que des connexions avec le Bernex existant.

Mais la qualité de vie ne se trouve pas uniquement dans le bâti et les espaces publics. La cohésion doit se créer, elle nécessite parfois des impulsions et c'est l'objectif de l'existence d'un tel local. La commission SVA a visité deux locaux de ce type dans de nouveaux quartiers, aux Adrets et à l'Etang, et les deux espaces semblent remplir leur rôle de facilitateur de cohésion à merveille. C'est cela que l'on souhaite pour Bernex : un espace de rencontre, d'animation, d'intégration en co-construction avec les attentes et les impulsions données par les futurs habitantes et habitants.

Pour cette raison, tout n'est pas encore tout à fait défini dans le projet, sur le fonctionnement, les horaires d'ouverture, les financements, les acteurs impliqués, etc. **M. Vonlanthen** a précisé qu'il s'agira probablement d'un poste à 60 %. C'est la donnée fixe que l'on a et qu'il faudra affiner dès à présent. C'est un travail de fond qui est mené par le service social et le conseiller administratif délégué en charge du social en lien étroit avec la commission afin de définir un fonctionnement optimal pour ce local. Il est d'ailleurs prévu de faire une séance dédiée à la discussion sur ce point en commission après les vacances d'été, puis un retour pourra être fait. Après avoir vu les deux exemples mentionnés qui fonctionnent aussi différemment et qui ont des sources de financement variées - notamment le BIE et la Confédération -, des questions restent ouvertes qu'il s'agit de discuter, de débattre et d'affiner. De plus, il est à noter que l'important est de maintenir une vraie flexibilité afin de pouvoir coller au mieux aux attentes des personnes qui vont vivre et faire vivre ce lieu et ce quartier.

**Mme Graf** souligne qu'il ne s'agira pas d'une antenne du service social, mais bien d'un espace de vie qui nécessitera forcément au moins une première dynamique de la part de la collectivité publique qu'est la commune.

L'on a vu avec Cressy que laisser un nouveau quartier sans y insuffler de la cohésion, de l'interconnaissance et du lien social coûte cher, très cher. Cela coûte cher financièrement en « rattrapages » pour pouvoir créer des espaces de vie et de rencontre. Mais surtout, cela coûte cher humainement, avec une ambiance de quartier pas toujours sereine et un manque de lien social qui s'est plusieurs fois fait ressentir et qu'il a fallu combler le long des années.

Avec ce local, qui préfigure un espace pour la cohésion sociale d'une autre ampleur à la Goutte de Saint-Mathieu, l'objectif est de créer de la qualité de vie, de faciliter la rencontre, l'implication et l'intégration dans le quartier ainsi que l'appropriation du lieu par les habitantes et habitants pour y insuffler de la vie.

Pour ces raisons, **Mme Graf** annonce que l'ensemble du groupe VERSO invite l'assemblée à soutenir cette demande de crédit.

**M. Jordi** signale que le groupe du Centre votera avec conviction et enthousiasme cette demande de crédit, et ceci afin que la personne ou les personnes qui animeront cette arcade puissent rapidement optimiser et accompagner l'arrivée des nouveaux habitants du quartier de Saint-Mathieu - enfants, adolescents, adultes et aînés - afin de renforcer le dialogue et la solidarité entre les générations. Prévenir l'isolement et assurer les liens sociaux intergénérationnels sont également des éléments primordiaux au bon fonctionnement de ce quartier et de cette arcade. Celle-ci doit être équipée de manière réfléchie afin d'optimiser le travail des animateurs ou coordinateurs et afin d'accueillir les habitants dans des conditions optimales. C'est bien la réussite de cette première étape qui devra être capitale. Le coût de cette demande de crédit, soit CHF 129'000, représente une somme, mais sans cette infrastructure ni sans cet accompagnement, la commune ne sera pas à l'abri de connaître les mêmes problèmes énormes, liés au non-accompagnement des habitants des nouveaux quartiers, que certaines communes ou villes voisines ont rencontrés et où les coûts sécuritaires ou autres ont explosé.

**M. Gioria** ajoute qu'il est très important que la population s'approprie le lieu. Pour cela, le groupe du Centre a vu avec satisfaction que le nombre de bureaux avait diminué. Le but n'est pas d'avoir ici un bureau avec une personne qui recueillerait des doléances, mais vraiment d'avoir un endroit où la population va pouvoir prendre les manettes et pouvoir se retrouver, afin de faire de la cohésion sociale et de faire bien débuter ce quartier.

### - **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

#### Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 19 octobre 2021,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 17 mai 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 6 juin 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 15 oui, 6 non et 1 abstention (22 votants)

1. De réaliser l'aménagement et l'équipement d'une antenne sociale dans le quartier de Saint-Mathieu.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 129'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à fin 2023.  
Si le bien ne devait pas être utilisé plus de 5 ans, la valeur résiduelle sera amortie durant sa dernière année d'exploitation.

\*\*\*\*\*

**g) Comptes et rapport de gestion 2021 de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)**

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur les comptes et le rapport de gestion 2021 de la FCBL.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement,
- Vu le rapport de l'organe de révision PKF, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021 du 25 mars 2022,
- Vu le rapport de la Commission « Finances et Administration - FA » du 3 juin 2022,
- Conformément aux statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement,
- Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**ACCEPTE**

Par 21 oui et 1 abstention (22 votants)

1. Le rapport de gestion de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement ;
2. Les comptes 2021 de la Fondation, dont le total des revenus est de CHF 1'532'668.30 et celui des charges de CHF 984'144.48, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 548'523.82. Le bilan au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 33'538'951.--.

\*\*\*\*\*

**h) Comptes et rapport de gestion 2020 de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI)**

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 3 juin 2022 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur les comptes et le rapport de gestion 2021 de la FCBACI.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie,
- Vu le rapport de l'organe de révision PKF, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021 du 30 mars 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 3 juin 2022,
- Conformément aux statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie,
- Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**ACCEPTE**

Par 21 oui et 1 abstention (22 votants)

1. Le rapport de gestion de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie,
2. Les comptes 2021 de la Fondation, dont le total des revenus est de CHF 711'547.- et celui des charges de CHF 493'723.21, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 217'823.29. Le bilan au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 7'003'428.74.

\*\*\*\*\*

## 7. Informations

**La Présidente** rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

**M. Perrier** invite tous les membres de ce Conseil à lire un excellent petit article qui se trouve en page 2 de la Tribune de Genève d'aujourd'hui et qui dit de ne pas laisser nos terres disparaître sous le béton.

**Cyril HUGUENIN** :

### **Marché de la mobilité et café de réparation**

Le samedi 20 août 2022, rendez-vous dans la zone sportive du Signal pour la bourse aux vélos complétée d'un atelier de réparation pour les vélos. Ce sera aussi l'occasion de faire votre abonnement TPG puisque le camion de ventes sera présent. Nouveauté 2022 : un café de réparation vous permettra de faire réparer vos objets endommagés et pas seulement vos vélos. Cette initiative permettant de lutter contre le gaspillage est proposée dans le cadre de la démarche « Ge-Repare, réparer plutôt que jeter ».

### **Offre TPG**

Depuis le 13 juin 2022, la commune propose des offres attractives à ses habitantes et habitants lors de l'achat d'un abonnement TPG. Ces offres se trouvent également sur le site des TPG : [webshop.tpg.ch](http://webshop.tpg.ch).

Etant donné qu'elle est indépendante et qu'elle ne peut pas s'exprimer en commission, **Mme Jacquemoud** souhaite communiquer une information ce soir. Elle souhaite revenir sur le terme que M. Sierro a utilisé hier soir en commission PDCom à son sujet en prétendant sa trahison envers les électeurs. Elle tient à souligner qu'elle n'a aucunement trahi les communiens, bien au contraire. Et si elle siège en tant qu'indépendante, elle est et restera toujours conseillère municipale jusqu'à la fin de son mandat. Elle n'acceptera aucun jugement de la part de M. Sierro ni de quiconque. M. Sierro ne peut prétendre parler au nom des électeurs de Mme Jacquemoud. **Mme Jacquemoud** demande des excuses de sa part pour ses propos.

**La Présidente** rappelle qu'il s'agit là du secret de commission.

**Mme Jacquemoud** observe que puisqu'elle n'a pas la parole, elle ne devrait pas être liée à ce secret de commission.

**La Présidente** rappelle qu'il s'agit du point Informations et qu'elle ne mènera donc pas débat à ce sujet ici.

**Guylaine ANTILLE :**

**Mercredi du conte**

Mercredi 22 juin 2022 à 15 h 30 et 16 h 10 aura lieu le dernier compte de l'année scolaire.

Dès 2 ans - Galerie Aux Portes de la Champagne.

**Fête de la Musique - Festival Métissages**

Samedi 25 juin 2022 à la zone sportive du Signal, de 10 h à 1 h.

**Ciné Signal**

Les 8, 9 et 10 juillet 2022 au Signal de Bernex.

Petite restauration et buvette dès 20 h, projection à 22 h - Entrée libre

Une sélection de trois films sur le thème des grands espaces.

Vendredi 8 juillet : « La panthère des neiges »

Samedi 9 juillet : « Antoinette dans les Cévennes »

Dimanche 10 juillet : « Les petites fugues »

**Programme culturel estival**

Initié en 2021, le programme culturel estival va se déployer cet été encore en divers lieux de la commune entre concerts, spectacles pour les enfants, humour et arts de rue. Toute la programmation sur le site de la commune, [bernex.ch](http://bernex.ch).

**Création littéraire en plein air**

Depuis avril 2022, les participants aux ateliers d'écriture organisés par le service culturel ont créé collectivement une histoire en plusieurs épisodes. Les chapitres de cette histoire seront exposés cet été dans la commune, aux emplacements mêmes des aventures des personnages. Rendez-vous sur le site internet de la commune, [bernex.ch](http://bernex.ch), dès fin juin pour connaître ces emplacements et partir à la rencontre des textes.

**La culture à la rentrée :**

- Les **Rencontres musicales** auront lieu du 26 au 28 août 2022 sur le thème des années 80.
- La commune accueillera le **théâtre de Carouge** le 2 septembre 2022 sur l'esplanade de la mairie avec la dernière création du metteur en scène Dominique Ziegler. Sur réservation uniquement via la nouvelle billetterie en ligne de la commune sur [bernex.ch](http://bernex.ch) à partir de fin juillet.
- La commune accueillera le **quatuor à cordes Terpsycordes** le 8 septembre 2022 au Signal de Bernex pour un concert en plein air à 15 h. Renseignements et inscription sur [terpsycordes.ch](http://terpsycordes.ch)

**Bibliothèque :**

- **Grande vente annuelle de livres** du 14 juin au 2 juillet 2022. Aux heures d'ouverture de la bibliothèque.
- **Livres en liberté**, en juillet et août au parc de la pataugeoire

**Gilbert VONLANTHEN :**

**Mise en place du dispositif Solidarité Ukraine**

Un dispositif a été mis en place pour gérer et coordonner un plan d'activités - aussi des cours de français - à l'attention des familles de réfugiés durant l'été. A cet effet, deux partenaires de la commune ont été engagés pour 3 mois pour un total de 60 % ETP par mois.

**Fête des Grenouilles à Sézenove**

Rendez-vous vendredi 17 juin 2022 dès 18 h et samedi 18 juin 2022 dès 17 h 30 à Sézenove pour deux soirées musicales. Au programme : concerts de la guinguette au rock, DJ all styles, restauration et buvette.

## 8. Questions

**La Présidente** rappelle que selon les articles 41 et 42 du règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions. Les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidence du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur les questions ni sur les réponses.

**M. Sierro** rappelle que les armoiries de la commune ont été votées lors du Conseil municipal du 30 juin 1922, soit il y a maintenant 100 ans. Il ne lui semble pas avoir vu de parution vis-à-vis de la population à ce sujet et demande s'il est prévu de faire quelque chose en ce sens, voire même plus, lors d'une manifestation.

**Mme Jacquemoud** demande pourquoi les employés de la Mairie de Bernex ont le droit de poser des questions aux intervenants extérieurs durant les commissions alors que l'on refuse ce droit aux conseillers municipaux indépendants. Les employés de la Mairie ne sont pas membres de la commission, mais sont uniquement invités. Ils n'ont de ce fait pas droit aux questions selon le règlement du Conseil municipal.

**Mme Chassot** indique qu'en lisant la presse il y a quelques semaines, elle a pris connaissance d'un article qui faisait état des travaux à hauteur de CHF 70'000 qui devront être réalisés par la commune de Bernex pour mettre en conformité ses abris de protection civile. Elle demande pourquoi il a fallu attendre un contrôle, voire une guerre en Europe, pour constater la nécessité de ces travaux. Elle demande quel est le rôle du personnel qui est engagé à l'ORPC dans ces manquements.

**M. Perrier** communique trois questions :

- Se rendant presque journalièrement sur la tombe de ses parents, **M. Perrier** est horrifié par la tenue du cimetière. En effet, si la prairie peut être agréable à la vue quand elle est bien entretenue, l'entrée est absolument détestable, sans parler des chardons qui viennent lécher les pierres tombales. Il demande si le nécessaire va être fait pour que nos chers disparus puissent reposer en paix dans le cimetière qu'il a toujours connu et qui était réputé pour sa beauté.
- Sa deuxième question s'adresse à Mme la Présidente. Il fait remarquer que sans être un groupe, les deux indépendants travaillent souvent sur des projets en commun. Sachant que le Conseil municipal ne va pas siéger durant deux mois, il imagine qu'il ne devrait pas être difficile de permettre à ceux-ci de siéger l'un à côté de l'autre en décalant d'un siège le PLR ou d'intervertir Mmes Echard et Jacquemoud. Ce qui a été possible au Grand Conseil ne devrait pas être impossible à Bernex.
- Pour sa troisième question, en reprenant une expression chère à son collègue, M. Luc Gioria, **M. Perrier** annonce qu'il va être un petit peu taquin. Tous ont certainement remarqué la manchette de notre journal préféré avec l'idée lumineuse des Verts genevois. Même si samedi, ils ont mis un peu d'eau dans leur Pernod - élections dans quelques mois obligent -, il n'en demeure pas moins que le loup, s'il change de poils, ne change pas de vice. **M. Perrier** demande

aux Verts bernésiens s'ils envisagent à terme de faire supprimer les stands saucisses et hamburgers dans les manifestations communales ou encore de mettre au menu des brocolis, des épinards et des petites graines lors des sorties du Conseil municipal.

**Mme Jacquemoud** demande au Conseil administratif pourquoi l'appareil de paiement du parking de la Mairie ne rend pas monnaie ou n'accepte pas les autres pièces si l'on n'a pas le montant juste.

**La Présidente** remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur attention. Elle leur rappelle de bien vouloir signer le document sur la révision de la politique de sécurité informatique et de le remettre à Mme Isabelle Sermondade avant de quitter la salle. **La Présidente** clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 17. Elle souhaite à toutes et tous une belle suite de soirée, une bonne semaine ainsi qu'une excellente pause estivale. Elle se réjouit de retrouver les membres de ce Conseil à la rentrée.

**La prochaine séance est fixée au  
mardi 13 septembre 2022  
à 20 h.**

La Secrétaire :

Eliane Demierre

La Présidente :

Julie Honegger

Bernex, le 19 juillet 2022